



Mise au concours

Évaluation de la capacité de travail dans la formation universitaire et postgrade des médecins : état des lieux et potentiel d'amélioration

La mise au concours et la procédure d'adjudication du présent mandat sont réalisés conformément à l'art. 21 de la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP)¹.

1 Contexte

En vertu de l'art. 44, al. 7, let. c, de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) ainsi que de l'art. 8e de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA), le Conseil fédéral a, dans sa décision du 24 novembre 2021, institué la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales (COQEM) avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Les tâches de la COQEM sont énumérées à l'art. 7p, al. 1 et 2, de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA). Elles comprennent notamment la formulation de critères pour l'activité et la formation universitaire, postgrade et continue des experts, la surveillance du respect de ces critères et la possibilité de formuler des recommandations sur cette base.

Les qualifications des experts sont désormais clairement définies dans l'ordonnance (art. 7m OPGA) : outre un titre de médecin spécialiste, ceux-ci doivent, dans la plupart des cas, disposer d'une certification de l'association Médecine d'assurance suisse (*Swiss Insurance Medicine*, SIM). Dans la pratique, le fait que les médecins spécialistes aient déjà acquis une expérience suffisante et, si possible, positive en médecine des assurances pendant leurs études et/ou leur formation postgrade a notamment une influence sur leur disposition à suivre une formation SIM ou à exercer une activité d'expertise (en plus de leur activité thérapeutique) une fois leur formation achevée². Il semble indispensable que les médecins qui exercent une activité thérapeutique bénéficient d'une formation solide en médecine des assurances, étant donné les exigences qui leur sont posées quant à l'attestation de la capacité de travail, à l'établissement de rapports médico-assurantiels et à l'accompagnement des patients dans le processus de réadaptation³.

Au vu de ces éléments, le projet de recherche mis au concours devra examiner dans quelle mesure les études de médecine et la formation de spécialiste transmettent des connaissances et compétences en médecine des assurances. On entend par là aussi bien les exigences fixées dans le plan d'études que les aspects effectivement abordés dans la pratique, par exemple le nombre d'expertises médico-assurantielles réalisées. L'accent devra être mis non seulement sur les connaissances et compétences nécessaires à la pratique thérapeutique, telles que l'attestation de l'incapacité de travail et la rédaction de rapports, mais aussi sur le savoir et les expériences en lien avec le travail d'expertise.

¹ RS 172.056.1

² Kunz, R. (2023). Versicherungsmedizin in der medizinischen Ausbildung. *Therapeutische Umschau*, 80(2), p. 89-91.

³ Arrêt du Tribunal administratif fédéral du 27.3.2020 (C-7009/2018), consid. 5.4.4

2 Problème / Objet de la recherche

2.1 Études existantes sur le sujet

Une étude réalisée en 2017 sur mandat de l'OFAS (Laubereau et al. 2018)⁴ a révélé que les offices AI jugeaient alors difficile de trouver des experts adéquats qui fournissent un travail de qualité, en particulier en psychiatrie et dans certaines disciplines spécialisées (par ex. ophtalmologie) ainsi que pour les expertises pluridisciplinaires. Il existait selon eux un besoin particulier de développement en Suisse romande ainsi que dans les cantons périphériques, les petits cantons et les cantons bilingues. L'étude a notamment analysé la formation universitaire et postgrade des médecins. Elle a constaté que la médecine des assurances n'était pas spécifiquement enseignée dans le cadre des études de médecine. Certains éléments étaient toutefois abordés dans les cursus de formation postgrade en psychiatrie, en rhumatologie, en neurologie, en chirurgie orthopédique et en traumatologie de l'appareil locomoteur. Ces formations comprenaient parfois également la réalisation d'expertises. L'étude en a conclu qu'il était nécessaire d'approfondir le thème de l'évaluation de l'incapacité de travail dans la formation postgrade et, dans certaines spécialités (par ex. rhumatologie, psychiatrie), de renforcer la formation pratique à cet égard. Elle a donc recommandé de mieux sensibiliser les étudiants à la médecine des assurances durant leur cursus universitaire, d'accorder plus de place à l'évaluation de l'incapacité de travail dans la formation postgrade, et de renforcer la formation pratique ainsi que la supervision de l'élaboration des expertises.

Une étude publiée en 2018 par Warnke *et al.*, elle aussi, a montré que les étudiants en médecine germanophones (notamment suisses) présentaient des lacunes dans le domaine médico-légal ; ils n'apprenaient par exemple pas comment établir une attestation d'incapacité de travail et à quoi prêter attention dans ce cadre.

2.2 Évolution au cours des cinq dernières années

En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures recommandées par Laubereau et al. (2018), les membres de la COQEM actifs dans le domaine de la formation universitaire et postgrade des médecins craignent qu'il n'y ait pas eu d'évolution positive au cours des cinq dernières années. Pour une vue d'ensemble récente de l'état de la formation en médecine des assurances dans le cadre universitaire et postgrade, voir Kunz, R. (2023) ainsi que Zwitter, I. H., et Klipstein, A. (2023).

Selon la COQEM, une évolution inquiétante s'est produite ces dernières années : des centres d'expertises universitaires ont dû fermer leurs portes pour des raisons économiques, en particulier dans le domaine de la psychiatrie, ce qui a considérablement réduit l'offre de formation postgrade au niveau universitaire. Dans certaines disciplines importantes en tout cas, les recommandations émises par Laubereau et al. (2018) n'ont pas été mises en œuvre ou ne l'ont été qu'en partie.

Au vu du manque persistant d'experts qualifiés, les compétences des médecins traitants dans ce domaine pourraient être améliorées en accordant plus de place à l'évaluation et à l'attestation de la capacité de travail dans le cadre de la formation universitaire et postgrade. Cela permettrait d'accroître l'efficacité de la procédure d'instruction et de la réadaptation des patients et, ainsi, de compenser au moins en partie la pénurie d'experts.

3 Objectifs et questions de recherche

Le projet de recherche mis au concours devra analyser la place accordée à la médecine des assurances dans la formation universitaire et postgrade des médecins. En particulier, il devra déterminer dans quelle mesure les étudiants en médecine et les candidats au titre de spécialiste sont formés, sur le plan

⁴ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.exturl.html?lang=fr&lnr=05/18#pubdb>

théorique et pratique, à l'évaluation et à l'attestation de la capacité de travail, à la collaboration avec les assurances sociales et privées ainsi qu'à la réalisation d'expertises.

La recherche portera sur les trois aspects suivants :

- 1) Enseignement dispensé dans le cadre des études de médecine en ce qui concerne l'évaluation et l'attestation de la capacité de travail, la collaboration avec les assurances et la réalisation d'expertises
- 2) Enseignement dispensé dans le cadre de la formation postgrade en ce qui concerne l'évaluation et l'attestation de la capacité de travail, la collaboration avec les assurances et la réalisation d'expertises
- 3) Degré de mise en œuvre des recommandations émises en 2018 (Laubereau et al. 2018) et, de manière générale, mise en œuvre des actuelles ou futures recommandations

L'étude devra répondre aux questions de recherche suivantes :

1) Formation initiale dans le cadre des études de médecine

- Dans quelle mesure les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation et de l'attestation de la capacité de travail sont-ils intégrés dans la formation universitaire des médecins ?
- Quelles sont les connaissances effectives des jeunes médecins en la matière, et où se situent les éventuels problèmes ou besoins ?
- Y a-t-il eu des changements dans ce domaine depuis 2017 ?
- Observe-t-on des différences entre les universités et entre les régions linguistiques ?
- Recommandations : propositions d'amélioration de la formation théorique et pratique en ce qui concerne l'attestation de la capacité de travail et la réalisation d'expertises, et évaluation critique de ces propositions.

2) Formation postgrade en vue de l'obtention du titre de médecin spécialiste

- Dans quelle mesure les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation et de l'attestation de la capacité de travail sont-ils intégrés dans la formation de médecin spécialiste ? Quelle expérience pratique les médecins assistants acquièrent-ils dans ce domaine et dans celui de la réalisation d'expertises ? L'accent sera mis sur les disciplines suivantes : psychiatrie, médecine interne générale, neurologie, chirurgie orthopédique et rhumatologie.
- La situation a-t-elle changé depuis 2017, et si oui, dans quelle mesure ?
- Outre une analyse de situation basée sur la littérature et les autres sources à disposition, l'étude devra répondre aux questions suivantes par le biais d'une enquête auprès des candidats au titre de spécialiste et des responsables ou superviseurs de la formation postgrade :
 - Dans le cadre de leur formation postgrade, les médecins assistants doivent-ils effectuer, sous supervision, des évaluations d'incapacité de travail, des rapports médicaux à l'attention de l'AI et d'autres rapports destinés aux assurances ?
 - Dans le cadre de leur formation postgrade, les médecins assistants doivent-ils réaliser des expertises sous supervision ?
 - Y a-t-il des différences à cet égard entre les établissements de formation, les disciplines ou les régions ?
 - Quelles sont les qualifications des superviseurs qui encadrent les expertises réalisées par les médecins assistants ?
 - Comment les candidats au titre de spécialiste perçoivent-ils l'activité d'expertise ?
 - Seraient-ils prêts à exercer une telle activité à l'issue de leur formation ?
- Comment la formation postgrade en matière d'expertise et d'évaluation de la capacité de travail est-elle structurée dans les hôpitaux universitaires et les hôpitaux de catégorie A en Suisse ? Qui en est responsable ? Existe-t-il des plans de formation internes ? (À ce sujet, il peut être judicieux de s'adresser aux représentants des directions d'hôpitaux et aux responsables de la formation postgrade dans ces institutions ainsi que, éventuellement, aux représentants de l'Association des

médecins-assistants et chefs de clinique [ASMAC] et aux responsables de la formation postgrade au sein du comité des sociétés de discipline médicale concernées).

- Recommandations : propositions d'amélioration des conditions-cadres, et évaluation critique de ces propositions.

3) Applicabilité pratique des recommandations existantes et des éventuelles nouvelles recommandations

- L'étude devra clarifier comment les recommandations actuelles (Laubereau et al. 2018) et les éventuelles nouvelles recommandations relatives à la formation universitaire et postgrade doivent être appliquées dans la pratique. Qui est en charge de la formation universitaire et postgrade des médecins et, concrètement, quelles parties prenantes contacter et impliquer ? De quelles possibilités l'OFSP et l'OFAS disposent-ils au niveau du pilotage pour renforcer ces contenus dans la formation universitaire et continue ? Quel rôle pourrait jouer le groupe thématique « Coordination de la formation postgrade des médecins »⁵ ?
- Quelles dispositions juridiques faudrait-il éventuellement adapter pour mieux inscrire dans la loi les contenus mentionnés (à la fois en ce qui concerne la formation universitaire et la formation postgrade) ?
- L'étude devra esquisser les différentes possibilités de financement des centres d'expertises dans les hôpitaux (notamment universitaires) qui permettraient de développer la formation universitaire et postgrade des médecins : conclusion de contrats ou de conventions de prestations avec les cantons, fonds de recherche et de développement, facturation de l'activité d'expertise, etc. Dans ce contexte, elle examinera en outre la possibilité de créer une indemnisation supplémentaire pour la réalisation d'expertises dans le cadre de la formation universitaire et postgrade.

4 Produits à livrer

- Plan détaillé de la mise en œuvre concrète du mandat
- Instruments d'enquête
- Rapport intermédiaire et rapport final
- Article scientifique basé sur le rapport final (par ex. pour le Bulletin des médecins suisses)

Les produits seront livrés à la COQEM en allemand ou en français. Celle-ci se chargera de la traduction de tout ou partie du rapport final.

La commission suivra activement les travaux. Trois séances de travail auront lieu avec le groupe d'accompagnement (plan détaillé, rapport intermédiaire, rapport final).

5 Source des données et procédure

L'approche et la méthodologie du projet devront être décrits précisément dans l'offre et dans le plan détaillé. Les approches suivantes peuvent être envisagées :

D'une part, réaliser une enquête auprès des étudiants en médecine, des médecins assistants et de leurs représentants (par ex. ASMAC), des institutions proposant des formations initiales et postgrades ainsi que des sociétés de discipline médicale correspondantes. D'autre part, analyser le cadre institutionnel en se basant sur la littérature et la documentation existantes ainsi que sur des entretiens avec des experts.

Principales sources de données :

- littérature mentionnée dans le présent appel d'offres
- documentation publiée (sur Internet) ou obtenue auprès des institutions concernées
- entretiens avec des experts

⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/plattform-zukunft-aerztliche-bildung.html>

Rapports utilisés ou mentionnés dans le présent appel d'offres

- Kunz, R. (2023). Versicherungsmedizin in der medizinischen Ausbildung. *Therapeutische Umschau*, 80(2), p. 89-91.
- Laubereau, Birgit; Müller, Franziska; Hanimann, Anina; Balthasar, Andreas (2017). *Ärztliche Aus-, Weiter- und Fortbildung der medizinischen Gutachterinnen und Gutachter* (en allemand, avec résumé en français). Beiträge zur Sozialen Sicherheit. Forschungsbericht Nr. 5/18. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen BSV. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.exturl.html?lang=fr&lnr=05/18#pubdb>
- Müller, F., Liebreuz, M., Schleifer, R., Schwenkel, C., Balthasar, A. (2020). Evaluation der medizinischen Begutachtung in der Invalidenversicherung. Bericht zuhanden des Generalsekretariats des Eidgenössischen Departements des Innern EDI (GS-EDI), [63204.pdf \(admin.ch\)](#)
- Profiles/Principal Relevant Objectives and Framework for Integrated Learning and Education in Switzerland – March 2017. Produced by a Working Group under a Mandate of the Joint Commission of the Swiss Medical School, [PROFILES \(profilesmed.ch\)](#)
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) : Programme de formation postgraduée du 1^{er} juillet 2009 (dernière révision : 15 septembre 2022), [psychiatrie version internet f.pdf \(siwf.ch\)](#)
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) : Programme de formation postgraduée du 1^{er} juillet 2021, [rheumatologie version internet f.pdf \(siwf.ch\)](#)
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) : Programme de formation postgraduée du 1^{er} juillet 2016 (dernière révision : 23 mars 2018), [neurologie version internet f.pdf \(siwf.ch\)](#)
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) : Programme de formation postgraduée du 1^{er} juillet 2022, [orthopaedische chirurgie version internet f.pdf \(siwf.ch\)](#)
- Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) : Spécialiste en prévention et santé publique. Programme de formation postgraduée du 1^{er} juillet 2001 (dernière révision : 2 mars 2023), [praevention version internet f.pdf \(siwf.ch\)](#)
- Warnke, I., Gamma, A., Buadze, A., Schleifer, R., Canela, C., Rüschi, N., ... & Liebreuz, M. (2018). Status quo of German-speaking medical students' attitudes toward and knowledge about central aspects of forensic psychiatry across four European countries. *International journal of law and psychiatry*, 58, p. 9-16.
- Zwitter, I. H., & Klipstein, A. (2023). Die Weiter- und Fortbildungskurse von medizinischen Gutachtern in der Swiss Insurance Medicine (SIM). *Therapeutische Umschau*, 80(2), p. 92-97.

6 Calendrier et coûts

| | |
|---------------------------|------------|
| Délai de dépôt des offres | 15.09.2023 |
| Début des travaux | 15.10.2023 |
| Conception détaillée | 15.11.2023 |
| Rapport intermédiaire | 31.01.2024 |
| Ébauche de rapport final | 15.04.2024 |
| Rapport final | 15.05.2024 |

Plafond financier (TVA comprise) 120 000,00 francs

7 Exigences relatives aux offres

L'offre devra inclure un plan de recherche détaillé comprenant notamment les éléments suivants :

- systématisation du mandat de recherche, description de l'approche et de la méthodologie prévues

- planification, étapes et coûts détaillés
- équipe de recherche et références concernant des recherches comparables, compétences linguistiques permettant de couvrir les trois régions linguistiques.

8 Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées au regard des critères suivants :

- adéquation et qualité de l'offre par rapport aux questions posées : compréhension du problème, exhaustivité, clarté, adéquation et originalité du plan de recherche ;
- la collaboration entre des instituts de recherche de différentes disciplines est bienvenue ;
- économicité et rapport coûts/prestations ;
- composition de l'équipe de projet : expérience attestée dans des thématiques et des problématiques comparables ;
- couverture des trois régions linguistiques.

9 Personnes de contact

Les offres doivent être envoyées au plus tard le **15.09.2023** aux adresses ci-dessous.

Sous forme électronique à :

- Roman.Schleifer@bsv.admin.ch
- Markus.Braun@bsv.admin.ch
- Fachstelleekqmb@bsv.admin.ch

Une version papier signée doit être envoyée à l'adresse suivante :

Secrétariat spécialisé de la Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales
c/o OFAS, Enregistrement
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne

Contact pour renseignements et demandes de précisions :

| | | |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Dr. Roman Schleifer | Roman.Schleifer@bsv.admin.ch | 058 467 34 25 ou |
| Dr. Markus.Braun | Markus.Braun@bsv.admin.ch | 058 465 35 48 ou |
| Secrétariat spécialisé | Fachstelleekqmb@bsv.admin.ch | 058 462 46 80 |

10 Annexes

- Conditions générales (CG) de la Confédération relatives à l'achat de services (édition septembre 2016, état janvier 2021)
- Formulaire de la Conférence des achats de la Confédération « Déclaration attestant du respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la LTN, de l'égalité salariale entre femmes et hommes, du droit de l'environnement et des dispositions visant à éviter la corruption »